



Compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2021

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Richard DE MERITENS, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Xavier DENAT, Marie-Claire ROCHA, Koris DARROU , Caroline BOTELHO, Jean-Claude ESCASSUT, Anthony Brillot.

Absent excusé : Richard Faramond, procuration à Richard De Meritens
Secrétaire de séance : Nejma Beuste

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h30.

1- Adoption du PV de la séance du 29 décembre 2020

Ce PV a été transmis par mail aux membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose le vote de ce PV.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2- Budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Nejma Beuste pour ce point à l'ordre du jour.

- **Vote du compte de gestion 2020**

Nejma Beuste informe les membres que la commune a été destinataire du compte de gestion émis par le Trésor Public. Elle rappelle que ce document permet de s'assurer que les écritures comptables du receveur concordent avec les écritures de la Commune.

Elle indique que les écritures sont conformes et n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Approbation du compte administratif 2020

Un tableau récapitulatif reprenant les réalisations des années 2018, 2019 et 2020 est remis à chaque membre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le compte administratif 2020 se résume comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 496.23				49 496.23	
Opérations exercice	318 078.73	459 200.21	786 162.97	975 965.58	1 104 241.70	1 435 165.79
Total	367 574.96	459 200.21	786 162.97	975 965.58	1 153 737.93	1 435 165.79
Résultat de clôture		91 625.25		189 802.61		281 427.86
Restes à réaliser	96 784.30	118 920.54			96 784.30	118 920.54
Total cumulé	96 784.30	210 545.79		189 802.61	96 784.30	400 348.40
Résultat définitif		113 761.49		189 802.61		303 564.10

Les éléments budgétaires du compte administratif 2020 sont abordées par article, avec les observations correspondantes.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Le compte administratif 2020 du budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Affectation du résultat 2020

Nejma Beuste informe les membres que le résultat de l'exercice 2020 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) s'élève à 189 802.61 €.

Elle propose l'affectation de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'affectation du résultat au compte 1068 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délibération autorisant le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits reportés

Nejma Beuste informe les membres que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, **de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Montant total prévisions budgétaires 2020	661 714.26
Remboursement de la dette	116 848.34
RAR 2020	96 784.30
TOTAL À PRENDRE EN COMPTE	448 081.62
QUART DE LA SOMME EST ÉGAL À	112 020.40

**PROPOSITION D'AUTORISATION DE MANDATEMENT 1/4 INVESTISSEMENT 2021
par articles**

Articles	Libellés	Crédits ouverts BP 2020	Reste à réaliser	Quart ou somme autorisée
165	Dépot cautionnement reçu	1 888.53	402.93	0
2031	Frais d'Etude	1 680.00		420.00
2031-45	Frais d'Etude (orgue)	2 400.00	2400.00	0
2033	Frais insertion	1 000.00		250.00
2128	Autres agencements et aménagements	21 326.00		5 331.50
2151	réseaux voirie	141 667.92		35 416.98
2152	Installation voirie	2 000.00		500.00
21578	Autre matériel et outillage	11 745.00	1272	2618.25
2158	Autres installations, matériel	5 000.00		1250.00
2183	Matériel de bureau	2 000.00		
2184	Autres immobilisation corporelle	2 000.00		
2188-45	Constructions (orgue)	38 000.00	34700.00	825.00
2313-44	Constructions - (préau)	148 064.00	8064.00	35 000.00
2313-46	Construction (sanitaire)	44 600.00	39600.00	1250.00
2313-47	Construction (Aménagement colonie)	10 500.00	10345.37	
TOTAL				82 861.73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits reportés, dans les conditions exposées ci-dessus.

- Attribution marché préau école

A la demande des membres, la commission appel d'offre se réunira pour prendre connaissance des documents d'analyse des offres transmis par l'architecte chargée du dossier.

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

3- Ancienne école de Vic : mise en vente du bâtiment.

Il est rappelé aux membres que ce bien communal (3 logements) avait l'objet d'une estimation de sa valeur par l'Agence Immobilière ABITHEA OUST en 2020 (entre 92 907€ et 102 687€).

Il est proposé aux membres de se positionner sur la vente de ce bâtiment, ainsi que sur les modalités de cette dernière.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont visité ce bien directement en contactant la Commune.

**Les membres du conseil donnent un avis favorable à la vente de l'ancienne école de Vic d'Oust.
Les modalités de vente seront définies lors d'une séance ultérieure.**

4- Aménagement RD3 zone station-service et commerces à Roquemaurel : devis bureau ATEI

Dans le cadre de la sécurisation de cette zone (accès aux commerces existants et projet implantation d'un nouveau commerce), la commune avait fait appel au bureau d'étude ATEI.

Une visite sur site a eu lieu en 2020. Un devis a été transmis par le bureau d'étude pour ce projet. Il est proposé de valider le devis pour la partie relevé topographique (630 € TTC) et avant-projet (1530 €)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Ressources humaines

- Postes de remplacement 2021

Nejma Beuste informe les membres qu'il est nécessaire de délibérer pour pouvoir avoir recours en cas de besoins au recrutement d'agents contractuels non permanents dans les cas suivants :

- Accroissement saisonnier d'activité (filière technique)
- Accroissement temporaire d'activité (filière technique et administrative)

Les membres adoptent cette proposition en cas de recours à des agents contractuels non permanents.

- Création poste parcours emploi compétences

Suite à l'éligibilité d'un agent de la filière technique à ce dispositif, il est proposé la création d'un poste parcours emploi compétences à temps partiel (80%).

Nejma Beuste informe les membres que ce poste serait financé à 80% sur la base d'un temps de travail à 20H.

Les membres adoptent cette proposition de création de poste parcours emploi compétences.

- **Autorisations d'absences accordées aux agents de la collectivité, proposition de mise à jour de la délibération actuelle (report à une séance ultérieure)**

6- Modification du libellé des statuts de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées « Compétences Actions Sociale »

Suite à délibération de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la modification du libellé des statuts de la CCCP « compétence action sociale » comme suit :

Libellé actuel :

- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS
- ✓ Construction et gestion de maisons de santé

- Constructions nouvelles ou extensions.
- Gestion locative et maintenance des locaux
- ✓ Gestion de l'EHPAD de Massat
- ✓ Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)

Nouveau Libellé :

- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS
- ✓ Gestion de l'EHPAD de Massat
- ✓ Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)
- ✓ **Construction et gestion de maisons de santé**
- Constructions nouvelles ou extensions.
- Gestion locative et maintenance des locaux

La modification du libellé des statuts de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées « Compétences Actions Sociale » est adoptée à l'unanimité.

7- Questions diverses

Piste menant à l'abri pastoral de Pouilh : Julien Pujol et Jacques Servat informent les membres que lors de la dernière réunion du groupement pastoral, il a été évoqué l'état de la piste menant à l'estive de Pouilh, et la nécessité de la réhabiliter.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 70%.

La partie autofinancement pourrait être partagée entre les Communes d'Oust et Couflens, ainsi que le Groupement Pastoral.

Un devis est demandé, ce point fera l'objet d'une délibération lors d'une séance ultérieure.

Hameau de Roquemaurel : Séverine Leleu indique qu'elle a été sollicitée pour faire part aux membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à l'élagage du grand sapin (face à Mr et Mme Clanet).

- La Commune se rapproche d'un paysagiste pour devis et travaux dans ce sens.

Eglise d'Oust : Richard De Meritens fait part aux membres de l'état d'avancement du projet d'installation de l'orgue. La deuxième étude des sols est terminée. L'entreprise Thomas Vialens devrait intervenir prochainement pour les fondations.

Route de Sausolle : Richard De Meritens informe les membres que dans le cadre des travaux de réfection de la route de Sausolle (partie haute), un travail important de curage de fossés est à prévoir. Ce travail peut difficilement être assuré en régie (route étroite nécessitant des travaux avec une mini pelle).

Un devis a été demandé à l'entreprise Mallet.

Par ailleurs, Richard de Meritens se rapproche de 2 propriétaires concernés par le curage de fossé sur leurs parcelles pour leur demander l'autorisation d'intervenir.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire
Jacques Servat

